

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 septembre 2022

Convocation du 6/09/2022

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 17

Conformément à l'article
L 2121-25 Code Général des
Collectivités Territoriales, la
liste des délibérations est
affichée à la mairie et mise
en ligne sur le site internet, le
16/09/2022.

L'An deux mille vingt-deux, le treize du mois de septembre à 20 heures,
les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de
septembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE
Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER
Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick,
LE SAGE Gwénaëlle, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES
Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, COUINEAU
Cyrille

Excusés :

M. Julien CANONNE représenté par Mme JAMET Amélie,
Mme Corine GALLARD représentée par M. Cyrille COUINEAU

Secrétaire de séance : M. Cyrille COUINEAU

DCM2022-09-086 **Dispositif argent de poche :**

Madame l'Adjointe déléguée à l'enfance jeunesse, informe le conseil municipal que le dispositif
argent de poche a été institué au plan national pour encourager des jeunes à effectuer des missions
au sein d'une collectivité durant les vacances scolaires.

Ce dispositif leur permet également de découvrir la commune dans laquelle ils interviennent, de
s'impliquer dans l'amélioration de leur cadre de vie et de valoriser leur image aux yeux des adultes.

Chaque mission a une durée d'1/2 journée (3h00) moyennant une gratification de 15€.

L'encadrement des jeunes est assuré par le personnel communal et/ou les élus. Un contrat
d'engagement est signé entre le jeune et la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide de mettre en place le dispositif « argent de poche » en faveur de 3 jeunes de 14 à 17 ans sur
1 semaine de 5 jours durant les vacances de la Toussaint (3 heures/jour et par jeune).

Inscrit au budget les crédits correspondants

Donne tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et au Conseiller Délégué pour réaliser toutes
opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Cyrille COUINEAU



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

